



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL  
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 218**

**publié le 24 mai 2024**

<b>Délibérations émanant du conseil d'administration (CA)</b> .....	3
• 2-2 : Remises gracieuses .....	4
• 2-3 : Modalités de mise en œuvre de frais de gestion pour les activités contractuelles de la recherche.....	5
• 3 : Révision du seuil de la délégation de pouvoir du CA à la fonction d'administrateur général du Cnam concernant les conventions de recettes.....	7
• 3-4 : Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable : débat d'orientation budgétaire .....	8
• 4-1 : Points d'ordre RH : régime juridique du recours aux conférenciers.....	9
• 4-2 : Points d'ordre RH : fixation du contingent de semestres de congés pour recherche et conversions thématiques .....	10

## **Délibérations émanant du conseil d'administration (CA)**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
vendredi 17 mai 2024

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

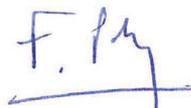
...

### 2-2 : remises gracieuses

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 17 mai 2024, approuve à l'unanimité une remise gracieuse de la créance figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant de 115,23 euros.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
vendredi 17 mai 2024

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

...

### 2-3 : modalités de mise en œuvre de frais de gestion pour les activités contractuelles de la recherche

Par 22 voix « pour » et une abstention, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 17 mai 2024, fixe un principe de mise en œuvre de frais de gestion sur l'ensemble des contrats de recherche selon les modalités décrites dans le tableau qui suit :

Type de contrat	Frais de gestion/Overheads
Collaboration de recherche	15%
ANR et investissements d'avenir opérés par l'ANR	Selon la réglementation annuelle (pour information : 32,5% en 2024, pour atteindre 40% en 2027)
Toute subvention de recherche Europe	Selon la réglementation applicable (pour information : 25% en 2024 ; le prélèvement est ensuite réparti comme suit : 13% au titre des frais généraux de l'établissement, 22% pour la direction de la recherche au titre d'actions de soutien à la recherche et 65% mis à la disposition du porteur du projet européen et de son laboratoire)

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03  
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

<i>Prestation de recherche</i>	15%
--------------------------------	-----

La présente délibération emporte, à compter de son entrée en vigueur, l'abrogation de toute délibération antérieure sur ce même sujet. Elle s'applique pour tout nouveau contrat de recherche conclu postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
vendredi 17 mai 2024

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

...

**3 : révision du seuil de la délégation de pouvoir du CA à la fonction d'administrateur général du Cnam concernant les conventions de recettes**

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 17 mai 2024, approuve, par 22 voix « pour » et 1 abstention, la révision de la délibération du 13 mars 2019 en matière de délégation de pouvoirs. Cette dernière délibération est modifiée comme il suit : lire au premier paragraphe, troisième tiret, premier point, entre les mots : « est inférieure » et : « années », lire : « ou égale à 5 » en lieu et place de : « à 4 » (le reste sans changement).

Fait à Paris, le 17 mai 2024

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
vendredi 17 mai 2024

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

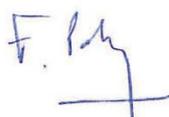
...

### 3-4 : Points d'ordre financier, budgétaire ou comptable : débat d'orientation budgétaire

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière du 17 mai 2024, approuve, par 21 voix « pour » et 2 abstentions, les orientations et les axes stratégiques qui structurent le projet de budget 2025 et la procédure interne d'élaboration du budget proposée, tels qu'ils figurent dans le document relatif au débat d'orientation et de cadrage budgétaire pour l'année 2025 annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière  
vendredi 17 mai 2024

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

...

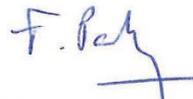
### **4-1 : points d'ordre RH : régime juridique du recours aux conférenciers**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 17 mai 2024, fixe, par 22 voix « pour » et 1 abstention, le nouveau régime juridique de recours à des conférenciers tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Toute délibération antérieure sur ce domaine est abrogée à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle délibération. Il s'agit des délibérations du 17 octobre 2012 relative à la formation des personnels, aux conférences et jurys ainsi que celle du 2 juillet 2015 relatives aux corrections de devoirs et d'examens Intec, Cnam Entreprises et Enass et celle du 26 juin 2019 relatives à la rémunération des intervenants sur l'offre Cnam Entreprises.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance plénière  
vendredi 17 mai 2024

\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----

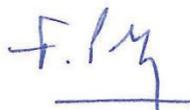
...

**4-2 : points d'ordre RH : fixation du contingent de semestres de congés pour recherche et conversions thématiques**

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 17 mai 2024, fixe, par 22 voix « pour » et une abstention, le contingent local à 8 semestres de congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour l'année 2024-2025, compte tenu de l'évolution du nombre de dossiers déposés par les enseignants-chercheurs par rapport à l'année précédente.

Fait à Paris, le 17 mai 2024

La présidente du conseil d'administration



Florence Parly